

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE RACINE



Sont présents : M. François Boissonneault, maire
M. Robert Chabot, conseiller
M. Claude Baillargeon, conseiller
M. Christian Beaudry, conseiller
M. Réjean Boutin, conseiller
M. Michel Brien, conseiller
M. Adrien Steudler, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 janvier 2015 à 19 h, à la salle du conseil située au 136, Route 222, à Racine.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES :

La séance ordinaire est ouverte à 19 h par M. François Boissonneault, maire de Racine.

Mme Mélisa Camiré, Directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

- 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 1er décembre 2014;
- 3.2 Procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance ordinaire du 1^{er} décembre, tenue le 15 décembre 2014;
- 3.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 15 décembre 2014;

4 PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum) :

5 ADMINISTRATION :

- 5.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 9 janvier 2015;

6 CORRESPONDANCE :

- 6.1 Liste des correspondances;

7 RÈGLEMENT :

- 7.1 Adoption du règlement 250-12-2014 remplaçant le règlement 239-01-2014 concernant le service de vidange systématique des installations sanitaires;
- 7.2 Avis de motion du règlement 251-01-2015 remplaçant le règlement 240-01-2014 interdisant l'épandage durant certains jours;

8 RÉOLUTIONS :

- 8.1 Adhésion 2015 à l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska);
- 8.2 Service régional d'aqueduc avec la ville de Valcourt – Budget 2015;
- 8.3 Programme TECQ 2014-2018;
- 8.4 Appui – Proposition ministérielle de regroupement des Commissions Scolaires en Estrie;
- 8.5 Demande de contribution – Équipe de biathlon des Timoniers de Valcourt;
- 8.6 Comité consultatif d'urbanisme – renouvellement des postes 3 et 4 (Christian Massé et Nicolas Turcotte);
- 8.7 Adoption – programme triennal d'immobilisation;
- 8.8 Invitation au 2^e souper bénéfice de la SQ de l'Estrie – 9 juin 2015;

9 QUESTIONS DIVERSES :

10 DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum) :

11 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

2015-01-001

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour par Madame la Directrice générale et secrétaire-trésorière,

Il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le projet d'ordre du jour soit accepté tel que lu.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

2015-01-002

3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014

ATTENDU QUE tout un chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance du conseil municipal tenue le 1^{er} décembre 2014.

Il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2014, et que le procès-verbal de la séance soit et il est accepté tel que rédigé en effectuant la correction, au point no 9.6 que la Ville de Valcourt s'engage à verser 2000 \$ par année, au troisième CONSIDÉRANT.

2015-01-003

3.2. Procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance ordinaire du 1^{er} décembre, tenue le 15 décembre 2014

ATTENDU QUE tout un chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance d'ajournement de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 décembre 2014.

Il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014, et que le procès-verbal de la séance soit et il est accepté tel que rédigé en effectuant la correction, au point no 1 que la rémunération de la directrice générale sera « sans accumulation de temps ».

2015-01-004

3.3. Procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 15 décembre 2014

ATTENDU QUE tout un chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 15 décembre 2014.

Il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du

15 décembre 2014, et que le procès-verbal de la séance soit et il est accepté tel que rédigé.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum) :

La période de questions débute à 19 h 07 et se termine à 19 h 10.

Le sujet de la superficie des terrains prévus dans le nouveau parc Industriel a été discuté en lien avec la présentation du budget de décembre 2014.

5. ADMINISTRATION :

2015-01-005

5.1. Adoption de la liste des comptes à payer au 9 janvier 2015

Il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la liste de comptes à payer, d'une somme de cent quatre-vingt-seize mille cinq cent quatorze dollars et quarante-trois cents (196 514,43 \$), couvrant la période du 22 novembre 2014 au 9 janvier 2015, soit adoptée.

6. CORRESPONDANCE :

6.1. Liste des correspondances

La liste des correspondances reçues au mois de décembre est remise aux membres du conseil.

7. RÈGLEMENT :

2015-01-006

7.1. Adoption du règlement 250-12-2014 remplaçant le règlement 239-01-2014 concernant le service de vidange systématique des installations sanitaires

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} décembre 2014 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de remplacer le règlement no 239-01-2014;

À ces causes, il est proposé par M. Claude Baillargeon, conseiller, et résolu à la majorité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 250-12-2014 remplaçant le règlement 239-01-2014 concernant le service de vidange systématique des installations sanitaires.

2015-01-007

7.2. Avis de motion du règlement 251-01-2015 remplaçant le règlement 240-01-2014 interdisant l'épandage durant certains jours

Avis vous est par les présentes donné par M. Michel Brien, conseiller, qu'à une prochaine séance du conseil, il proposera ou fera proposer l'adoption d'un règlement numéro 251-01-2015 remplaçant le règlement 240-01-2014 interdisant l'épandage durant certains jours.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

8. RÉOLUTIONS :

2015-01-008

8.1. Adhésion 2015 à l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska)

CONSIDÉRANT QUE l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska) a invité la municipalité à renouveler son adhésion pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme permet de soutenir les comités locaux, de développer des partenariats, de recevoir et vulgariser des informations techniques.

À ces causes, il est proposé par M. Claude Baillargeon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité renouvelle l'adhésion à l'OBV Yamaska et que le conseil autorise la somme de cinquante dollars (50 \$) pour l'adhésion annuelle.

2015-01-009

8.2. Service régional d'aqueduc avec la Ville de Valcourt - Budget 2015

ATTENDU QU' il existe un service régional d'aqueduc entre la Ville de Valcourt et les municipalités de Bonsecours, Lawrenceville, Racine et Canton de Valcourt;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a présenté ses prévisions budgétaires 2015 pour les services régionaux d'aqueduc;

ATTENDU QUE selon ces prévisions budgétaires 2015 la quote part de la municipalité de Racine est de 31 778,83 \$ pour le service regroupant les municipalités de Bonsecours, Lawrenceville, Racine, Valcourt et Canton de Valcourt;

À ces causes, il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de Racine accepte les prévisions budgétaires 2015 pour le Service régional d'aqueduc regroupant les municipalités de Bonsecours, Lawrenceville, Racine, Valcourt et Canton de Valcourt, selon lesquelles sa quote-part budgétée est de 31 778,83 \$.

2015-01-010

8.3. Programme TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

À ces causes, il est proposé par M. Claude Baillargeon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires

de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

2015-01-011

8.4. Appui – Proposition ministérielle de regroupement des Commissions scolaires en Estrie

CONSIDÉRANT la proposition de regroupement des territoires des trois commissions scolaires francophones de l'Estrie déposée par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le 20 novembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE la proposition prévoit la création d'une seule commission scolaire francophone en Estrie pour le 1^{er} juillet 2016;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition de fusion a été annoncée sans consultation des parties concernées;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de fusion pour l'Estrie évoque de grandes préoccupations soit :

- L'étendue du territoire regroupé (10 195 km²);
- Le nombre de MRC couvertes (7);
- Le grand nombre d'élèves (plus de 36 000);
- Le grand nombre d'établissements (plus de 120);
- La diversité des réalités des milieux regroupés (milieux ruraux et urbains) ;
- La difficulté de représentation des parents auprès des instances de consultation.

CONSIDÉRANT QU' il est important que le centre des décisions prises par les commissions scolaires, qui sont des gouvernements locaux autonomes, demeure près des citoyens;

CONSIDÉRANT QU' il est essentiel que les commissions scolaires puissent continuer d'exercer la partie de leur mission qui consiste à contribuer au développement socioéconomique de leur milieu;

CONSIDÉRANT la demande d'appui, formulée par la Commission scolaire des Sommets;

À ces causes, il est proposé par M. Claude Baillargeon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'appuyer la contreproposition soumise par la Commission scolaire des Sommets au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, contenant un nouveau scénario de réorganisation pour les commissions scolaires francophones de l'Estrie, prévoyant une fusion des commissions scolaires des Sommets et des Hauts-Cantons, de même que le maintien de l'organisation actuelle pour la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke.

Le conseiller M. Christian Beaudry ayant déclaré la nature de ses intérêts, se retire des discussions et ne participe pas au résultat de la décision.

2015-01-012

8.5. Demande de contribution – Équipe de biathlon des Timoniers de Valcourt

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de biathlon des Timoniers de Valcourt a mis sur pied un projet : « Notre jeunesse en action » qui vise à favoriser les saines habitudes de vie pour les jeunes de 12 à 18 ans;

CONSIDÉRANT QUE les principaux objectifs de ce projet sont :

- D'adopter un mode de vie sain par la pratique d'une activité physique régulière;
- D'acquérir l'équipement de base adapté (vêtements, skis, bottes...) pour rendre accessible à un plus grand nombre de jeunes (15 à 20) la pratique de ce sport sur une base hebdomadaire, puisque l'équipement sera la propriété des Timoniers de Valcourt, une rotation d'équipement sera faite d'année en année au gré de la relève;
- de favoriser un partenariat avec la municipalité et la rendre plus visible dans les communautés impliquées afin que celle-ci bénéficie d'une belle publicité et de ses retombées;

À ces causes, il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité contribue au soutien financier de l'équipe de biathlon des Timoniers de Valcourt, pour une somme de cent dollars (100 \$).

2015-01-013

8.6. Comité consultatif d'urbanisme – Renouvellement des postes 3 et 4 (Christian Massé et Nicolas Turcotte)

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de renouveler les postes 3 et 4 qui venaient à échéance le 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT le Règlement 243-03-2014 constituant le comité consultatif d'urbanisme;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De renouveler le mandat de M. Christian Massé, membre du comité consultatif d'urbanisme au siège no 3 pour la période jusqu'au 31 décembre 2016.

De renouveler le mandat de M. Nicolas Turcotte, membre du comité consultatif d'urbanisme au siège no 4 pour la période jusqu'au 31 décembre 2016.

2015-01-014

8.7. Adoption – Programme triennal d'immobilisations

Il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la municipalité de Racine adopte le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2015-2016-2017.

2015-01-015

8.8. Invitation au 2^e souper bénéfice de la SQ de l'Estrie – 9 juin 2015

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec de l'Estrie invite les maires de la MRC du Val-Saint-François à leur souper-bénéfice

crabe à volonté;

CONSIDÉRANT QUE l'activité se déroulera à la Brasserie Le Dauphin de Sherbrooke, le 9 juin 2015 à 18 h;

CONSIDÉRANT QUE les profits seront versés à des organismes à but non lucratif des MRC du district de l'Estrie;

À ces causes, il est proposé par M. Réjean Boutin, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que M. le maire François Boissonneault soit autorisé à assister à cette activité.

Que le conseil autorise la somme de cent dollars (100 \$) pour le souper.

Les frais de déplacement, si nécessaire, seront payés sur présentation de pièces justificatives.

9. QUESTIONS DIVERSES :

9.1 Lac Miller - container

M. le conseiller Réjean Boutin souligne qu'il aimerait que les élus reconsidèrent leur décision (résolution 2014-09-177) de retirer le container du Lac Miller pour permettre aux résidents du secteur de s'habituer graduellement à cette nouvelle situation.

Des membres du conseil rappellent à la population les raisons qui ont motivées cette décision.

M. le conseiller Réjean Boutin, demande aux élus de remettre un container ou plusieurs bacs verts additionnels.

Le vote est demandé et le maire ne participe pas au résultat du vote :

4 CONTRE

2 POUR

Vote rejeté

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum)

La période de questions débute à 19 h 47 et se termine à 19 h 51.

Les sujets de l'opération verre-vert, le positionnement de la glace multifonctionnelle et le point 7.1 ont été discutés.

2015-01-016

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant

M. le conseiller Claude Baillargeon propose la levée de la séance à 19 h 52

M. François Boissonneault
Maire

Mme Mélisa Camiré
Directrice générale et secrétaire-trésorière